

Département de l'Hérault

2016\_01\_04\_03

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

## Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23 Dont Présents non

Représentés: 0

votants :0

Présents: Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre

PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre

Votants: 23 BARDY, Michel SALLES

Pour: 23

Représentés:

Contre: 0 Présents non votants :

Abstentions: 0 Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP.

Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL,

Philippe VIDAL

Absents:

## Objet: Adoption du compte administratif 2015

Monsieur le Président donne acte à l'Assemblée du compte administratif annexé au présent rapport et pouvant se résumer ainsi :

| Libellé             | Investissement         |                         | Fonctionnement         |                         | Ensemble               |                         |
|---------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                     | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés  | 23 696.48              |                         |                        | 4 004.33                | 23 696.48              | 4 004.33                |
| Opérations exercice | 96 421.37              | 210 567.46              | 1 541 668.71           | 1 564 339.75            | 1 638 090.08           | 1 774 907.21            |
| Total               | 120 117.85             | 210 567.46              | 1 541 668.71           | 1 568 344.08            | 1 661 786.56           | 1 778 911.54            |
| Résultat de clôture |                        | 90 449.61               |                        | 26 675.37               |                        | 117 124.98              |
| Restes à réaliser   |                        |                         |                        |                         |                        |                         |
| Total cumulé        |                        | 90 449.61               |                        | 26 675.37               |                        | 117 124.98              |
| Résultat définitif  |                        | 90 449.61               |                        | 26 675.37               |                        | 117 124.98              |

## Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016 01 04 03-DE

fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnait la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, délibère favorablement et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016

Le Président, Francis BOUTES

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016\_01\_04\_03-DE